

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
29 JUIN 2009

1 – REACTUALISATION DES DIVERSES LOCATIONS/TARIFICATIONS

☛ **AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2009** suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2008 (indice de la consommation) soit **+ 2.83 %**

NOM	LOYER	CHARGES 3%	TOTAL
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE			
LGT 1- LAPERT Rose	431.39	12.94	444.33
LGT 2- LEDUEY/CARPENTIER	560.55	16.81	577.36
LGT -3 CHALOT karine	557.26	16.72	573.98
LGT 4 CATINAULT Hélène	557.26	16.72	573.98
LGT 5- LEBARON Robert	434.58	13.04	447.62
LGT 6 –SOW Linda	431.39	12.94	444.33
LGT 7 -LAURENT Marie	244.13	7.32	251.45
LOGEMENT DE LA GARE			
ALLAIS Samuel	308.50	9.25	317.75
LOGEMENTS « LA PANETIERE »			
RANNOU Delphine	441.04	13.23	454.27
VERKEST Daniella	436.43	13.09	493.56
MARTIN/ROUSSEAU	552.49	16.57	569.06
LOGEMENT ECOLE			
TREMAUVILLE Christian	227.09	6.61	233.70
LOGEMENT PARC BOISE			
LELIEVRE Dominique	495.87	14.88	510.75
LOGEMENTS 266 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 -JOUé Sabrina	409.28	12.28	421.56
LGT 2- BUREAU Laurent	278.99	8.37	287.36
LOGEMENTS 286 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 - DOUTRELEAU Jean-Luc	246.80	7.40	254.20
Annexe-DOUTRELEAU Jean-luc	46.58	1.40	47.98
LGT 2 – FONTAINE Jean-Yves	325.88	9.78	335.66
ARTISANS ZONE ARTISANALE		TVA	
ACE	260.58	51.08	311.66
RENAUD Annick	83.37	16.34	99.71
TMC	308.50	60.47	368.97
CCCV à partir du 01/02/2010	990.19		990,19

☛ **TARIFICATIONS DIVERSES :**

⇒ **CANTINE**

pour info tarif au 1^{er} septembre 2008 :

2.60 €

Vote au 1^{er} septembre 2009

2.70 €

⇒ **GARDERIE**

	tarif 2008	tarif 2009
Tarif à la journée :		
- 1 demi-journée	1,40 €	1.45 €
- 1 journée	2,20 €	2.30 €
<i>Nota : Application du forfait mensuel si dépassement</i>		
Tarif mensuel :		
- 1/2 journée (un enfant)	17,20 €	17.75 €
- à partir du 2 ^{ème} enfant	15,50 €	16.00 €
- 1 journée (un enfant)	26,40 €	27.20 €
- à partir du 2 ^{ème} enfant	23,80 €	24.50 €

⇒ **PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DE LA RESIDENCE KHOLI**

Vote pour le 2^{ème} semestre 2009

	2008/09	2009/2010
Couple de personnes de plus de 60 ans	74.00 €	76.00€
Personne seule de plus de 60 ans	53.00 €	54.50 €
Couple de personnes de moins de 60 ans	139.00 €	143.00 €
Personne seule de moins de 60 ans	76.00 €	78.00 €

La participation pour le 2^{ème} semestre sera fonction de la mise en place des compteurs EAU, prévus pour le 1^{er} d'octobre 2009.

⇒ **TARIFICATION DROIT DE PECHE Vote au 1^{er} janvier 2010**

	tarif 2009	tarif 2010
Habitant de Colleville	69 €	71.00 €
Habitant hors Colleville	108 €	111.00 €
Moins de 18 ans Colleville/hors Colleville	69 €	71.00 €
Membre actif d'une association	69 €	71.00 €
A la journée	7,50 €	8.00 €
A la semaine	21 €	22.00 €

DROIT DE CHASSE Vote au 1^{er} septembre 2008	72 €	75.00 €
--	------	---------

⇒ **TARIFICATION LOCATION SALLES DES FETES**

Le Conseil, après en avoir délibéré, modifie les tarifs suivant les documents joints.

- DECISION MODIFICATIVE (SMERG) pour intégration TVA

Le conseil donne son accord, de faire une décision modificative pour l'intégration de la 19^{ème} et 21^{ème} tranche d'électrification, si demande de la perception, soit :
Compte 21534.-041= + 21595.20 €

3- SIGNALISATION ET REGLEMENTATION sur voies communales,

Le conseil après en avoir délibéré, décide de :

- Remplacer les 4 panneaux vétustes d'entrée de village sur RD150 et RD68 et d'installer sur ces mêmes routes des panneaux de sortie de village
- Joindre des panneaux rectangulaires « Vous n'avez pas la priorité » sur les 2 panneaux « Croix de St-André » se trouvant sur la RD150 et annonçant les croisements de la Rue du Petit Moulin et de la Rue Cauchoise.
- D'ajouter un ralentisseur sur la rue de l'Eglise à la hauteur de la maison de M. Hébert.
- D'installer des panneaux de limitation de vitesse à 30 km à l'heure et d'annonce de ralentisseurs à chaque bout de la rue de l'église.
- D'ajouter des panneaux ralentisseurs à proximité des ralentisseurs.

SOLLICITE du département une subvention la plus élevée possible pour les panneaux à installer sur la RD150 et la RD68.

CHARGE le maire adjoint chargé de la sécurité de procéder à la réalisation de ces travaux dès réception de la réponse du Département sur l'octroi de la subvention.

4- AVENANT à mission relative au PLU, Géo-développement

Le devis en date du 3 novembre 2006, prévoyait la réalisation de 10 réunions techniques, or des réunions supplémentaires ont été réalisées. Le conseil donne son accord pour la signature d'un avenant d'un montant de 1230 €.

5- DEMANDE DE RSA, désignation du service instructeur CCAS , CAF ou MSA

Le conseil donne son accord pour confier la totalité des demandes de RSA à la CAF ou à la MSA pour ses ressortissants.

6- ARASEMENT de la chute de la rivière rue cauchoise

Le Maire fait part au Conseil de la décision prise par le syndicat des rivières de la Valmont et de la Ganzeville, de demander aux propriétaires de chutes une participation de 15% pour les travaux visant à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs, indépendamment du maintien ou non du droit d'eau.

Le Conseil entendu, après en avoir délibéré,

Vu la décision prise par le syndicat des rivières de la Valmont et de la Ganzeville,

CONFIRME sa décision du 29 Mai 2009 de conserver son droit d'eau à la chute de la rivière, propriété de la commune, située au 266/286 rue cauchoise.

7- TRAVAUX bibliothèque et poste, désignation de l'architecte

Le conseil donne son accord pour prendre M. CHERON Jean-Louis, architecte, en qualité de concepteur, compte tenu qu'il lui avait été confié, antérieurement, la constitution du dossier de demande de subvention.

8- LANCEMENT APPEL D'OFFRES, chaudière école primaire

Le conseil décide de lancer l'appel d'offre pour une chaudière WIESSMANN, auprès des entreprises suivantes :

COUSSIN Lionel de Fécamp, DELAMOTTE/THOMAS de Fécamp et DECHAMPS Robert de Goderville.

9- DESIGNATION ENTREPRISE pour revêtement, voirie de la Perruque

Suite à l'appel à concurrence pour désigner l'entreprise chargée du revêtement en enrobé à chaud, rue de la Perruque et du Moulin de St Hélène, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise COLAS- DIEPPEDALLE, la moins disante.

Le conseil après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir **l'entreprise COLAS- DIEPPEDALLE**, 82 rue Gustave Nicolle, BP 66, 76050 Le Havre cedex, pour un montant hors taxes de quarante neuf mille neuf cent quatre vingt douze euros (**49 992 € HT**) soit toutes taxes comprises cinquante neuf mille sept cent quatre vingt dix euros et quarante trois centimes (**59 790.43 € TTC**)

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces concernant ces travaux

10- PERSONNEL

Le conseil donne son accord pour :

- le versement de la prime semestrielle aux employés communaux
- la prolongation d'une année du contrat CAE de Melle DEGUEUR pour une durée de 23h/semaine, sous réserve de l'accord du Pôle emploi.

11- DEMANDE DE SUBVENTION au département pour une classe de découverte

Vu le projet pédagogique de la classe de découverte prévu pour 2010,

Vu la liste des élèves des classes concernées par le séjour,

Vu le budget prévisionnel de financement de la classe de découverte,

Vu le devis de transport des élèves établi le 23 mars 2009,

Vu le courrier de la Direction de la Culture et de la Jeunesse du Département de Seine-Maritime adressé à la Coopérative scolaire de l'école de Colleville le 2 juin 2009,

Vu la décision du conseil municipal du 9 avril 2009 d'accorder une participation financière de 4400 € pour la classe de découverte de 2010,

Le conseil :

- confirme sa participation financière au projet de classe de découverte organisé par la Direction de l'école primaire de Colleville pour un montant de 4400 €,
- décide de déposer une demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du service de la jeunesse du département
- charge le Maire adjoint chargé des finances de constituer et d'adresser le dossier de demande de subvention au service du département.

12- ECOLE NUMERIQUE RURALE, validation du dossier

Suite à la décision de faire acte de candidature « école numérique rurale » le Conseil valide le dossier présenté et sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'inspection académique de Seine maritime.

13- ACHAT MOBILIER école

Le conseil donne son accord pour l'acquisition de chaises et tables destinées à la maternelle pour un montant de 552.24 € TTC.

Le Maire est chargée de procéder à l'acquisition dès que possible.

14- QUESTIONS DIVERSES

- acquisition d'une tondeuse, accord du conseil pour un montant d'environ 3000 € et autorisation au Maire pour mettre en concurrence Ducastel/Dehondt/Anselin/Auber.
- confirmation de l'enlèvement de la dalle dans la cour de l'ancienne sucrerie par l'entreprise Letendre, dès que l'Epfn sera propriétaire,
- Ouverture cantine et garderie reportée au lundi 7 septembre
- demande auprès de SVI (sucrerie Fontaine le Dun) pour le ravalement des bâtiments et débroussaillage de leur terrain
- traversée du village : l'étude se poursuit auprès d'Ingétec et le département ; Une réunion est programmée pour le mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 45.